

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LA CONFRÉRIE DES AMATEURS DU BLEU DE GEX » (7.5)

**L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget communal,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de soutenir l'association « La Confrérie des Amateurs du Bleu de Gex » dans ses activités,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, d'attribuer à l'association « La Confrérie des Amateurs du Bleu de Gex » une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le  
ID : 001-210101739-20230704-2023\_060\_DEL-DE



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**